

## BUDGET

## LE SMIC REVALORISÉ LE 1ER JUIN 2026

À partir du 1er juin 2026, le Smic est automatiquement revalorisé de 2,41%, conformément au mécanisme légal prévu par le Code du travail ce qui représente une hausse de 34,82 euros du SMIC mensuel net.

Nouveaux montants à partir du 1er juin 2026 :

- SMIC horaire brut : 12,31 euros (contre 12,02 euros au 1er janvier 2026).
- SMIC mensuel brut (35 heures) : 1 867,02 euros (contre 1 823,03 euros au 1er janvier 2026).
- SMIC mensuel net estimé : 1 477,93 euros (contre 1 443,11 euros au 1er janvier 2026).

<https://www.info.gouv.fr/actualite/le-smic-revalorise-le-1er-juin-2026>



## SUSPENSION DE LA RÉFORME DES RETRAITES

### RETRAITE



Des décrets publiés vendredi 8 mai 2026 au Journal officiel clarifient les conditions de départ des futurs retraités.

La hausse progressive de l'âge légal de départ et de la durée d'assurance requise est suspendue jusqu'en 2028.

L'âge légal de 64 ans ne concernera finalement que les personnes nées à partir de 1969. Celles nées entre

1964 et 1968 bénéficient de règles plus favorables que celles prévues par la réforme de 2023. L'âge légal est légèrement abaissé par rapport à la trajectoire prévue par la réforme de 2023.

Le nombre de trimestres nécessaires pour obtenir une retraite à taux plein diminue généralement d'un trimestre. Né en mai 1965, vous partez sous l'ancienne règle. Né en mai 1966, vous gagnez un trimestre.

Si vous êtes né entre 1964 et 1968, la suspension a un impact direct sur les conditions de votre retraite. L'âge légal de départ est repoussé d'un trimestre pour ces générations, mais, en contrepartie, la durée d'assurance nécessaire pour toucher une retraite à taux plein est réduite d'un trimestre. Par exemple, si vous êtes né en 1964, vous pourriez avoir besoin de 170 trimestres au lieu de 171. Pour ceux nés en 1965, ce serait 171 trimestres au lieu de 172.

La suspension de la réforme des retraites de 2023 profite surtout aux générations 1964-1968, aux personnes en carrière longue et à de nombreuses femmes, en leur permettant potentiellement de partir à la retraite quelques mois plus tôt et avec des conditions d'accès assouplies à partir du 1er septembre 2026.

Jusqu'à présent, la loi votée fin 2025 prévoyait ces assouplissements, mais les caisses de retraite ne pouvaient pas les appliquer faute de textes réglementaires.

Les décrets permettent désormais d'enregistrer et d'instruire les dossiers de retraite mais d'autres décrets sont encore attendus.

<https://actu.fr/economie/>

## SERVICES FINANCIERS : DE NOUVELLES PROTECTIONS POUR LES CONSOMMATEURS

BUDGET

Juin 2026 marque l'entrée en vigueur d'une ordonnance qui renforce les droits des consommateurs souscrivant à des services financiers (assurances, crédits, produits d'épargne) en ligne ou par téléphone.

Désormais, avant toute signature, les professionnels devront fournir gratuitement toutes les informations utiles :

- prix complet (commissions, taxes et frais inclus),
- modalités de rétractation
- procédures de réclamation
- conséquences en cas de retard ou de défaut de paiement.

Ces informations devront être rédigées de façon lisible et compréhensible, y compris pour les personnes en situation de handicap.

Pour les contrats conclus en ligne, un accès facile et permanent au droit de rétractation devra être mis à disposition, sans frais. Et les pratiques manipulatoires sont désormais explicitement interdites : pop-ups répétitifs pour perturber un choix déjà fait, procédure de résiliation volontairement plus complexe que l'inscription, présentation biaisée des offres... L'interdiction de principe du démarchage téléphonique dans tous les secteurs entre en vigueur à partir du 11 août 2026.

<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/actualites/A18754>



BUDGET



### SIMULATEUR D'INDEMNITÉ CARBURANT 2026

Afin d'aider les Français les plus touchés par la hausse des prix de carburants du fait des distances parcourues avec leur véhicule pour leur activité professionnelle, le Gouvernement a décidé de mettre en place une indemnité forfaitaire de 100 euros.

Cette aide est équivalente à 20 centimes d'euros par litre pour une consommation moyenne de carburants sur six mois.

L'indemnité ne pourra être accordée qu'une seule fois pour un même véhicule. Vous entrez dans cette catégorie :

- soit si vous parcourez quotidiennement au moins 15 km pour vous rendre sur le lieu de votre activité professionnelle (30 km aller-retour).
- soit si vous parcourez au moins 8 000 km durant l'année entière dans le cadre de votre activité professionnelle (distance incluant les trajets domicile-travail). Votre revenu fiscal de référence par part était inférieur ou égal à 16 880 euros.

Vous trouverez votre revenu fiscal de référence et votre nombre de parts sur la première page de votre avis d'impôt sur les revenus de 2024 établi en 2025.

[Accès au simulateur](#)

### Vous souhaitez en savoir plus sur nos services ?

Rendez-vous sur notre site internet ou contactez-nous sur LinkedIn

 [www.ssio-ouest.fr](http://www.ssio-ouest.fr)

 <https://www.linkedin.com/company/ssio-ouest/>

